

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2017/09/06  
**19H30**  
HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin  
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

## ORDRE DU JOUR

### 1.- PRIÈRE

### 2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

### 3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

### 4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucun

### 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 150 <sup>e</sup> Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

### 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

### 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

### 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500 \$ et plus

### 9.- ADMINISTRATION

9.1 Appui à la Municipalité de Lambton pour l'ajout d'un trottoir sur le pont de la Route 263.  
9.2 Autorisation de paiement à Pavage Plamondon Inc. pour les travaux de pavage.  
9.3 Autorisation de paiement à Original Design pour l'enseigne au par de la Gare.  
9.4 Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante inc. pour les travaux de ise aux normes de l'usine d'eau potable.  
9.5 Autorisation de paiement au Chevaliers de Colomb de Disraeli pour l'impression du calendrier des activités 2017-2018.  
9.6 Exclusion de la Gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA.  
9.7 Autorisation de paiement à CIMCO pour les travaux d'entretien des compresseurs de l'Aréna76.  
9.8 Paiement de la facture no 3644 d'Original Design au montant de 7 680.33 \$ à même la réserve du Fonds parcs et espaces verts.  
9.9 Demande d'aide financière à la Fédération Québécoise des Municipalités, Fonds de défenses dans les intérêts des municipalités.  
9.10 Autorisation de signature du contrat de location de glace à l'Aréna76 avec le club de hockey junior AA, Le Cité Construction de Disraeli.

- 9.11 Proclamation de la Ville de Disraeli à titre de Municipalité alliée contre la violence conjugale.
- 9.12 Autorisation de paiement à l'Arsenal pour l'achat d'habit de combat pour le Service des incendies.
- 9.13 Avis de motion règlement numéro 636, règlement déléguant le pouvoir au directeur général d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de différentes rues.
- 9.14 Projet de piste cyclable sur la voie ferrée entre St-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke.

## **10.- URBANISME**

- 10.1 Aucun

## **11.- AUTRES SUJETS**

- 11.1 Usine d'eau potable

## **12.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

## **13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

## **14.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

# **VILLE DE DISRAELI**

## **M.R.C. DES APPALACHES**

**Séance ordinaire  
du 6 sept. 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaire des séances de ce conseil, le mercredi 6 septembre 2017, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu et Mme Juliette Jalbert, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 13.- Période de questions
- 14.- Clôture de l'assemblée
- 15.- Levée de la séance

### **2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**09-2017-247**

**Il est,  
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
et résolu,**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**09-2017-248**

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet et des assemblées spéciales du 26 juillet et du 4 août ont été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

**ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE**

Aucune

**5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS**

- |  |                                     |  |                                     |
|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| 5.1 Voirie (Germain Martin)                | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.5 Tourisme (Charles Audet)                         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.2 Loisirs et urbanisme<br>(Alain Brochu) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.6 Culture (Pauline T. Poirier)                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.3 Incendie (Rock Rousseau)               | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.7 150 <sup>e</sup> Anniversaire (Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |

**6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.**

Aucun

**7.- TRÉSORERIE**

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

09-2017-249

**En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

**8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS**

09-2017-250

**En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 juillet 2017, totalisant 474 618.44 \$.

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 août 2017, totalisant 296 014.85 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

**9.- ADMINISTRATION**

**9.1 Appui à la Municipalité de Lambton pour l'ajout d'un trottoir sur le pont de la Route 263**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports procédera à la reconstruction d'un nouveau pont en remplacement du pont de fer sur la route 263, sur le territoire de la Municipalité de Lambton;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lambton considère qu'il serait opportun de procéder à l'ajout d'un trottoir pour permettre aux piétons et aux pêcheurs d'y avoir accès et d'y circuler en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Frontenac, attrait touristique d'importance pour la région, y est localisé à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la Ville de Disraeli croient justifié de procéder à l'ajout d'un trottoir à l'intérieur des travaux que le MTMDET réalisent;

09-2017-251

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
et résolu,

QUE le Conseil appuie la demande de la Municipalité de Lambton pour l'ajout d'un trottoir afin de permettre la circulation des piétons en toute sécurité.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.2 **Autorisation de paiement à Pavage Plamondon inc. pour les travaux de pavage.**

09-2017-252

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Pavage Plamondon inc. au montant de 6 899.84 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.3 **Autorisation de paiement à Original Design pour l'enseigne au parc de la Gare.**

09-2017-253

En conséquence, il est  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Original Design au montant de 7 680.33 \$ taxes incluses pour la confection et l'installation de l'enseigne au parc de la Gare.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.4 **Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.**

09-2017-254

En conséquence, il est  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Constructions de l'Amiante inc. au montant de 75 317.06 \$ taxes incluses pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable, décompte progressif numéro 12.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

09-2017-255

**9.5 Autorisation de paiement aux Chevaliers de Colomb pour l'impression du calendrier des activités 2017-2018.**

En conséquence, il est  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement aux Chevaliers de Colomb de Disraeli du montant de 114.40 \$ représentant 50 % des coûts pour l'impression de l'agenda 2017-2018.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.6 Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1.3 milliards de dollars en contribution fiscale;

**CONSIDÉRANT QUE,** lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à des nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

09-2017-256

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
et résolu,

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada :

D'exclure de la gestion de l'offre toute renégociation de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.7 **Autorisation de paiement à CIMCO pour les travaux d'entretien des compresseurs de l'Aréna76.**

09-2017-257

En conséquence, il est  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMCO au montant de 7 156.35 \$ taxes incluses pour les travaux d'entretien pour les compresseurs à l'Aréna 76.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.8 **Autorisation de paiement à Original Design au montant de 7 680.33 \$ à même la réserve du Fond de parcs et espaces verts.**

09-2017-258

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**  
et résolu,

QUE le Conseil recommande que le paiement de la facture numéro 3644 d'Original Design soit payé à même la réserve pour le Fond de parcs et espaces verts.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.9 **Demande d'aide financière à la Fédération Québécoise des Municipalités, Fonds de défenses dans les intérêts des municipalités.**

**CONSIDÉRANT QUE** le constat d'infraction émis au propriétaire du lot 5 573 314 du cadastre du Québec dans le dossier CAE 160 0473 et de la décision d'acquiescement rendue par le juge Patrick Simard, j.c.m. datée du 14 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'appel est déposée devant la Cour Supérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** la question à faire trancher par la Cour Supérieure est de savoir si le juge de première instance a commis une erreur de droit en concluant qu'une « roulotte » n'est pas une « construction » et / ou un « ouvrage » au sens du règlement de zonage no 456 de la Ville de Disraeli;

**CONSIDÉRANT QUE** l'interprétation à donner du règlement de zonage doit impérativement être fait conformément à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ.C.Q-2, R.35) qui établit un cadre normatif minimal notamment en zone inondable;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités et villes au Québec ont des dispositions semblables en matière de zones inondables puisque le gouvernement provincial dicte, à l'aide de sa politique, les règles minimales;

**CONSIDÉRANT QUE** le jugement de première instance peut avoir un grand impact pour toutes les municipalités et villes au Québec en ce qu'une roulotte pourrait être légalement implantée dans une zone sensible, telle une plaine inondable ou encore une bande riveraine;

**CONSIDÉRANT QU'À** notre connaissance, cette question n'a jamais été tranchée par le tribunal;

**CONSIDÉRANT QUE** d'importants honoraires légaux doivent être supportés par la ville pour faire trancher cette question;

09-2017-259

**En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET  
et résolu,**

De transmettre à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) une demande d'aide financière aux Fonds de défenses des intérêts des municipalités.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.10 Autorisation de signature du contrat de location de glace à l'Aréna76 avec le club de hockey junior AA, Le Cité Construction de Disraeli.**

09-2017-260

**En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
et résolu,**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli autorise le Directeur des loisirs, M. Jasmin Boudreau, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location de la glace à l'Aréna76, intervenu avec le Cité Construction de Disraeli, club de hockey junior AA pour la saison 2017-2018

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**9.11 Proclamation de la Ville de Disraeli à titre de Municipalité aliée contre la violence conjugale.**

**CONSIDÉRANT QUE** que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'il** existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;



**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale

09-2017-261

**En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
et résolu,**

DE proclamer la Ville de Disraeli municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.12 **Autorisation de paiement à l'Arsenal pour l'achat d'habit de combat pour le Service des incendies.**

09-2017-262

**En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
et résolu,**

QUE le Conseil autorise le paiement à l'Arsenal au montant de 12 199.43 \$ taxes incluses pour l'achat d'habit de combat pour le Service des incendies.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.13 **Avis de motion règlement numéro 636, règlement déléguant le pouvoir au directeur général d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de différentes rues.**

09-2017-263

QUE MME JULIETTE JALBERT, conseillère de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement déléguant le pouvoir au directeur général d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de différentes rues.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.14 **Projet de piste cyclable sur la voie ferrée entre St-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la Piste cyclable sur la voie ferrée entre St-Joseph-de-Coleraine et Sherbrooke nous apparaît comme étant un projet très structurant pour notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet répond à une demande du milieu;

09-2017-264

**En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
et résolu,**

QUE la Ville de Disraeli appuie le projet de piste cyclable tout en étant conscient qu'il faudra allouer dans le futur, lorsque la piste sera réalisée, un budget annuel d'entretien et de marketing d'environ 20 000 \$.

**10.- URBANISME**

Aucun

**11.- AUTRES SUJETS**

11.1 Usine d'eau potable

**12.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

**13.- & 14.-CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

09-2017-265

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée, il est 20h04.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté**

**CORRESPONDANCE DU MOIS**

➤ Aucune

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toute et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, Maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*

---